

La retraite anticipée pour carrière longue remporte un vrai succès

Au total, un million de retraités du régime général ont profité du dispositif "carrières longues" depuis sa mise en place en 2004. Rien qu'en 2014, un peu plus de 150.000 retraites anticipées ont été attribuées, soit 25% des nouvelles retraites versées par le régime général.

La quasi totalité de ces retraites est attribuée au titre du dispositif « longues carrières » qui permet aux assurés ayant commencé à travailler avant 20 ans de partir en retraite avant 62 ans sous réserve qu'ils totalisent une durée de cotisation au moins égale à la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Au total, plus d'un million de retraités du régime général, sur les 13 millions que compte ce régime - ont bénéficié de ce dispositif depuis sa mise en place en 2004.

Alors que les demandes de retraites anticipées auraient du diminué à partir de 2009, avec l'allongement de la durée d'assurance et l'entrée plus tardive sur le marché du travail des générations nées à partir de 1953, l'assouplissement du dispositif a eu l'effet inverse. Pour mémoire, la réforme de 2010 a ouvert le dispositif à ceux ayant commencé à travailler avant 18 ans - contre 16 et 17 ans auparavant ; puis en 2012, cette mesure a été étendue aux assurés qui ont débuté leur carrière avant 20 ans.

Depuis 2004, le surcoût versé au titre des retraites anticipées est estimé à plus de 17,8 milliards d'euros. Pour la seule année 2014, il est de 2,03 milliards d'euros contre 1,5 milliard d'euros en 2013 selon les derniers chiffres publiés par l'assurance retraite, dans sa dernière revue trimestrielle (Cadrage –mars 2015).

Nathalie Cheysson-Kaplan